



Communiqué de Presse :  
Journée mondiale des Zones Humides :  
**Des Solutions fondées sur la Nature qui ont fait leurs preuves**

Les zones humides jouent un rôle essentiel trop souvent sous-estimé dans le maintien de l'équilibre de nos écosystèmes : **elles stockent l'eau et en assurent la qualité**, contribuant à la résilience contre la sécheresse, la protection contre les inondations et les effets des tempêtes. La Journée Mondiale des Zones Humides, célébrée le 2 février, est l'occasion pour le Partenariat Français de l'Eau de rappeler tout ce qu'on leur doit, l'occasion de **mettre en garde contre les pratiques néfastes d'assèchement** qui ont toujours lieu en France et à l'international, mais aussi de valoriser les cas concrets de **bonnes pratiques qui donnent espoir quant à leur restauration**. Pourquoi donc les zones humides méritent-elles une médaille de Solutions fondées sur la Nature ?

Les zones humides sont des étendues de marais, tourbières et eaux naturelles ou artificielles, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée. Elles peuvent être permanentes ou temporaires puisqu'elles subissent des fluctuations annuelles, saisonnières, et parfois même journalières. Ces variations permettent à une importante diversité d'espèces de s'épanouir puisqu'une abondance d'algues, de poissons, d'insectes, d'oiseaux et autres espèces y évoluent en fonction des saisons. **Elles sont essentielles** : en France, 30 % des espèces rares et menacées, la moitié des oiseaux et la totalité des grenouilles en dépendent !

Les zones humides sont aussi **des puits de carbone exceptionnels**. Le CO<sub>2</sub> y est stocké dans les sédiments qui s'empilent, ce qui fait d'elles l'écosystème qui contient le plus haut taux de carbone par hectare : 2 à 3 fois plus qu'une forêt. Lorsqu'on assèche une zone humide, le carbone stocké se retrouve libéré dans l'atmosphère et contribue au dérèglement climatique – c'est pourtant une pratique courante. Aujourd'hui, 50% des tourbières de l'Union européenne sont dans un état dégradé à la suite de pratiques de drainage, d'extractions de tourbe ou de mises en culture. En France, le constat est tout aussi mauvais, avec près de **deux tiers de la superficie des zones humides détruites** depuis le début du 20<sup>ème</sup> siècle. Or, lorsqu'un hectare de tourbière est dégradé, il émet la même quantité de CO<sub>2</sub> par an qu'un avion qui fait trois fois le tour de la terre (soit 25 tonnes de CO<sub>2</sub>). **Mettre en garde et cesser ces pratiques est donc une étape cruciale dans l'atteinte des Objectifs de développement durable pour une transition écologique et solidaire à l'horizon 2030.**

Fort heureusement, les bénéfices de la restauration des zones humides sont de plus en plus reconnus à l'échelle mondiale. En novembre 2023, l'Union européenne et son parlement ont trouvé [un accord politique provisoire](#) sur la restauration de la nature. Cet accord donne un **objectif exigeant de remise en eau des tourbières asséchées** : chaque état de l'UE doit s'atteler à remettre 30% de ses zones humides dégradées en bon état d'ici 2030. En plus de cet accord, la France s'est engagée publiquement dans l'ambitieux « [Freshwater Challenge](#) » à la COP28. Cette initiative mondiale vise à restaurer un total de 350 millions hectares de zones humides dégradées d'ici à 2030 : soit une superficie supérieure à celle de l'Inde !

Les zones humides font l'objet d'une convention internationale spécifique : la convention de Ramsar, adoptée le 2 février 1971 et dont la signature est aujourd'hui commémorée par la Journée mondiale des zones humides. Cette convention historique se focalise sur la conservation et l'utilisation raisonnée

des ressources naturelles des zones humides pour le bien-être de la biodiversité et des sociétés humaines. L'association [Ramsar France](#), que le PFE comptera bientôt parmi ses membres, s'attache à protéger ces écosystèmes d'eau douce et à mettre en avant leur haut potentiel, notamment pour faire face aux conséquences du dérèglement climatique. Le réseau des sites Ramsar montre que **la bonne santé des zones humides non-seulement permet un bon fonctionnement de l'écosystème, mais apporte aussi de multiples bénéfices au bien-être humain.**

Les milieux humides répondent en effet aussi aux enjeux de nos sociétés. C'est le cas du [marais de Brouage](#) dont la **gestion concertée de l'espace** a permis de restaurer la zone et d'améliorer la qualité de l'eau, grâce à une collaboration avec les acteurs de l'élevage en milieux humides. Situé en Nouvelle-Aquitaine, le marais est constitué de canaux se déployant au milieu de prés salés où hérons pourprés, cigognes et aigrettes trouvent refuge. Ce site est géré par un ensemble de politiques favorisant une gestion douce, où **les acteurs de la conservation de l'espace travaillent avec le secteur de l'agriculture et de l'élevage traditionnel.** Grâce à cette coopération, les marais salants se sont transformés en prairies humides où des troupeaux bovins ou équidés paissent et participent à l'éco-gestion de cet espace.

Le PFE s'intéresse à cet espace unique depuis plusieurs années, et s'appuie sur ce cas d'étude pour illustrer ses messages à l'international. Marie-Hélène Aubert, présidente du PFE, a participé au [rapport interministériel](#) entre le Ministère Transition écologique et celui de l'Agriculture de 2017 faisant état des lieux des services fournis par les zones humides en présence d'élevage. Le rapport montre que la gestion intégrée du marais **maintient le caractère écologique** de ce territoire exceptionnel, tout en **créant des activités agroécologiques** dans les marais. Le Groupe de travail "Biodiversité et Solutions fondées sur la Nature" y a ensuite réalisé un séminaire de terrain en 2020, qui lui a permis d'attester de ces bonnes pratiques et de renforcer ses messages de plaidoyer à l'international. Cette [expérimentation nationale](#) menée par les deux ministères est toujours en cours, ainsi que dans deux autres zones humides en Normandie et dans les Hauts de France, et porte ses fruits.

Ces exemples prouvent ce qu'une collaboration renforcée entre les différents acteurs du territoire peut apporter pour établir **un ensemble cohérent de gestion**, bénéfique à la fois pour la biodiversité des zones humides et les activités humaines qui en dépendent. Ce constat permet au PFE de relayer des exemples concrets dans les événements internationaux et promouvoir les **Solutions fondées sur la Nature- encore sous-financées aujourd'hui** – à l'international aussi.

Le PFE soutient les efforts globaux pour protéger, restaurer, réhabiliter les zones humides, promouvoir leurs fonctions et communiquer sur l'intérêt de les préserver. Il appelle à des engagements politiques et financiers décisifs pour conforter les actions des Agences de l'Eau, de l'OFB, de l'AFD, de l'IRD et autres acteurs français qui œuvrent vers ces objectifs. Prendre soin des zones humides fait partie des Solutions fondées sur la Nature que nos sociétés peuvent mettre en place pour faire face aux conséquences du changement climatique, ce qui vaut amplement qu'on leur dédie cette journée mondiale – et qu'on mette en place des moyens efficaces pour les protéger.

